

3570

BIBLIOTECA  
RICARDO GRILLE

No 10035

NOTE COLLECTIVE

DES PLÉNIPOTENTIAIRES

DE

FRANCE ET D'ANGLETERRE.

EN RÉPONSE À CELLE DU

GOUVERNEMENT DE BUÉNOS-AYRES,

Servant d'envoi au décret du 1er. mai, qui ordonne  
l'assassinat des Officiers Français et Anglais.

D. 347. 882

MONTÉVIDEO.

IMPRESORIO DEL PATA... JUN 1846.

*Donación Ricardo Güille*



IMPRIMERIE DU "COMERCIO DEL PLATA"

NOTE COLLECTIVE  
DES PLÉNIPONTENTIAIRES  
DE  
FRANCE ET D'ANGLETERRE  
&c. &c. &c.

Montevideo, 14 Mai—1846.

Les Plénipotentiaires soussignés ont reçu la note en double expédition que, sous la date du 1er. de ce mois, S. Ex. M. le Ministre des Relations Extérieures du Gouvernement de Buenos-Ayres, a adressée à chacun d'eux.

Ils ne releveront point les nombreuses inexactitudes de faits et de principes dont cette note fourmille, aussi bien que les pièces dont elle est accompagnée. Quant aux principes, personne n'en verra la violation dans la saisie et la destruction, sur le territoire bloqué, de bâtimens, qui, après avoir reçu les avertissemens préalables et consacrés par l'usa-

ge, n'en ont pas moins persisté et réussi à violer le blocus. Quant aux faits, chacun sait que les matelots des escadres alliées, appartenant à des nations civilisées, sont incapables de toutes les violences dont on les accuse envers des neutres : ils n'ont pas même répondu au feu dirigé contre eux par les gens du Gouvernement de Buenos-Ayres. Ici d'ailleurs, sur les lieux-mêmes, la notoriété publique suffira pour faire justice de toutes les fausses assertions; et, en Europe, les Gouvernemens médiateurs trouveront la vérité dans les rapports de leurs amiraux.

Les soussignés profiteront seulement de l'occasion pour éclaircir un point de leur conduite, sans cesse incriminé dans les Gazettes aussi bien que dans les notes du Gouvernement de Buenos-Ayres, et qui est pourtant fort naturel. Si les escadres combinées ont saisi la flottille et bloqué la résidence de ce Gouvernement *sans déclaration préalable de guerre*, c'est par cette raison toute simple que les puissances médiatrices ne se considèrent point comme en guerre avec la Confédération Argentine, et qu'elles veulent seulement amener le Gouvernement de Buenos-Ayres, par des mesures coercitives, malheureusement indispensables, à abandonner ses projets ambitieux sur la République Orientale. Des

mesures de cette nature, par cela seul qu'elles peuvent avoir le précieux effet de rendre inutile une guerre véritable, sont approuvées et recommandées par la loi et l'usage de toutes les nations civilisées.

Quant au décret rendu par le Gouvernement de Buenos-Ayres, sous la même date que sa note, le 1er. Mai, et prononçant la mise à mort immédiate des marins appartenant aux escadres alliées, qui seraient fait prisonniers dans quelque expédition militaire sur la côte de Buenos-Ayres, ce décret n'a nullement surpris les soussignés, non plus que les menaces qui l'accompagnent dans la note d'envoi, et qui ne semblent que trop clairement s'appliquer aux étrangers désarmés eux mêmes. Tout cela est parfaitement en harmonie avec la conduite habituelle du Gouvernement de Buenos-Ayres; et paraît une conséquence fort logique des principes de droit international qu'il professe.

Cependant, les soussignés ne sauraient s'imaginer que l'habitude qu'il a de professer ces principes, puisse suffire pour faire illusion au Gouvernement de Buenos-Ayres dans l'occasion présente. Il ne semble pas supposable que ce Gouvernement ignore que son décret et ses menaces sont, à l'époque actuelle, des monstruosité telles, que, non seule-

ment les faits dont il accuse à tort les marines alliées mais encore les actes les plus prononcés de la guerre la plus vigoureuse, ne pourraient jamais en fournir la justification. Il faut chercher ailleurs l'explication d'un tel décret et de telles menaces. Or, cette explication doit se trouver dans l'arrestation et l'assassinat (tout incroyable que soit surtout ce dernier fait) dont les gens du Gouvernement de Buenos Ayres se sont rendus coupables, le 26 Avril, dans l'Atalaya, sur la personne de l'officier Anglais Wardlaw, bien que cet officier portât le pavillon parlementaire et que ses assassins eussent également arboré ce pavillon pour l'attirer dans le piège. Le Gouvernement de Buenos-Ayres aura pensé peut-être que la terrible accusation qu'un pareil acte ferait peser sur lui, pourrait être détournée par ses propres accusations contre les marines alliées, et finir par s'oublier au milieu du scandale de son décret et de ses menaces. Mais, si telle a été son espérance il s'est trompé. Après tout ce qui s'est déjà passé de décret et ces menaces ne contribueront pas moins que l'attentat commis sur l'officier Wardlaw, à achever d'éclairer l'Europe et de lui faire comprendre à qui elle a affaire.

En attendant, la note de Monsieur le Ministre des

Rélations Extérieures, ainsi que les pièces qui s'y trouvent jointes, offrent des preuves surabondantes que, malgré les représentations réitérées des sous-signés, le Gouvernement de Buenos-Ayres ne veut pas ou ne peut pas se borner dans ses communications diplomatiques à l'appréciation et à la discussion, même violentes, des faits et des actes, et qu'il lui est en outre nécessaire d'en venir aux invectives et aux injures contre les personnes. Les sous-signés se trouvent dès-lors dans la nécessité de déclarer à Son Excellence qu'il leur sera désormais impossible de recevoir d'Elle aucune communication nouvelle, à moins que cette communication (ce qu'ils désirent plus qu'ils ne l'espèrent) n'ait pour but la pacification de la Plata. Sur ce sujet seulement, les sous-signés resteront toujours prêts à reprendre leur correspondance avec M. le Ministre des Relations Extérieures. Son Excellence a d'ailleurs été informée plusieurs fois, et en dernier lieu par la note verbale des sous-signés sous la date du 10 Novembre de l'année passée, que *l'évacuation du territoire Oriental par les troupes Buenos-Ayriennes est une mesure essentiellement préalable et qui doit précéder la négociation du traité de paix définitif à conclure entre les Républiques Argentine et Orientale.* Cette

note verbale a été approuvée dans tous ses termes par les puissances médiatrices.

Les Plénipotentiaires soussignés ont l'honneur &c

Le ministre plénipotentiaire  
de S. M. B.,

L'envoyé extraordinaire et  
ministre plénipotentiaire  
de France,

OUSELEY

BARON DEFFAUDIS

Son Exc. M. Arana.

&. &. &.



*OUSELEY, sur*

*William Gore, 1797-1866*

*Deffaudis, Antoine (ing)*

*Louis, baron (fran)*

*Arana, Felipe de 1789-*

*1865. (arg)*